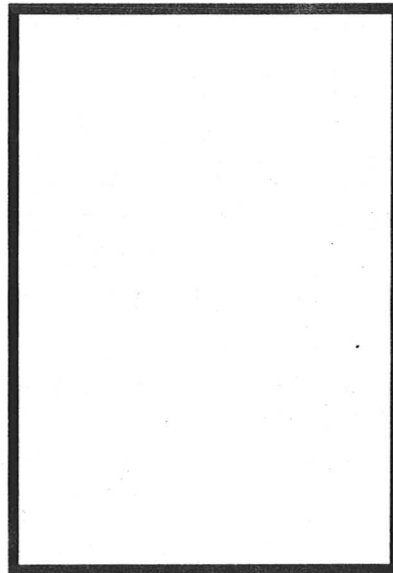


Projet de dérivation partielle de la rivière Manouane par Hydro-Québec

MÉMOIRE



Document présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Gilles Shooner
Michel Trudel

Pouvoirie Lac Duhamel inc.

Avec la participation de :

Jean-François Dumont, biologiste
Fédération des pourvoyeurs du Québec inc.

8 juin 2001

Projet de dérivation partielle de la rivière Manouane par Hydro-Québec

MÉMOIRE

Pourvoirie Lac Duhamel inc.
Fédération des pourvoyeurs du Québec inc.
8 juin 2001

Le présent mémoire se veut l'aboutissement d'une démarche menée par la pourvoirie Lac Duhamel inc., avec la collaboration de la Fédération des pourvoyeurs du Québec inc. (FPQ). En regard du projet de dérivation de la rivière Manouane qui est proposé par la société d'état, nous avons cru bon souligner nos commentaires et certaines inquiétudes à la commission que dirige le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Depuis les débuts de l'ère hydro-électrique moderne, les pourvoyeurs du Québec ont pu bénéficier de certains avantages reliés à la construction des grands barrages, notamment en ce qui a trait à la création des réservoirs et au développement des réseaux routiers qui donnaient accès à des territoires encore peu exploités. À travers toutes ses activités de développement, Hydro-Québec a toujours considéré l'importance de maintenir en place des paramètres d'habitats fauniques adéquats via la restauration et l'aménagement des secteurs perturbés. Toutefois, dans le cadre de ce projet de dérivation de la rivière Manouane, nous souhaitons qu'Hydro-Québec n'ait pas sous-estimé les conséquences des installations sur l'habitat du poisson situé en aval du secteur-cible, une façon de faire qui risque de réduire drastiquement la qualité de l'expérience offerte par la pourvoirie Lac Duhamel inc.

Comment sommes-nous concernés?

La pourvoirie Lac Duhamel inc. (#02-519) est une entreprise possédant un bail de droits exclusifs pour un territoire de 16 600 hectares (166 km²) sillonné par la rivière Manouane entre les repères kilométriques 46 et 75. Les activités de cette pourvoirie sont donc concentrées directement sur la rivière Manouane et sur le lac Duhamel, un élargissement du corridor montagneux qui laisse la rivière paresser et s'élargir entre les repères kilométriques 50 et 63. Le secteur qui est directement touché par le projet d'Hydro-Québec est situé quelques dizaines de kilomètres en amont du lac Duhamel, ce qui démontre clairement pourquoi ce projet est si préoccupant pour la pourvoirie.

La Fédération des pourvoyeurs du Québec inc. (FPQ) est impliquée dans ce dossier à titre d'accompagnateur. La fédération possède une équipe multidisciplinaire qui consacre la plupart de ses énergies à promouvoir l'industrie de la pourvoirie et à défendre les intérêts de ses membres. Dans ce projet de dérivation de la rivière Manouane, la FPQ est donc disposée à offrir son support aux dirigeants de la pourvoirie citée en rubrique. Après lecture des documents d'avant-projet fournis par Hydro-Québec, nous souhaitons présenter quelques mises en garde qui visent le maintien des conditions de pêche actuelles.

Opinion générale

Précisons d'abord que ce mémoire constitue un outil de complémentarité visant à bonifier les mesures d'atténuation prévues dans le cadre de ce projet. Nous reconnaissons que beaucoup d'énergie a été investie dans la préparation des études d'impact et nous comprenons les raisons qui poussent la société d'état à investir dans l'avancement technologique qui gouverne la compétitivité du Québec en matière de production d'hydro-électricité.

Nous sommes convaincus du bien-fondé des actions planifiées dans le cadre *du Plan stratégique 2000-2004* d'Hydro-Québec mais encore faut-il s'assurer qu'aucun impact négatif de ces projets ne vienne affecter la viabilité des populations ichtyennes. Dans le dossier de la rivière Manouane, les aspects fauniques semblent largement étudiés et bien documentés mais nous constatons malgré tout que les impacts éventuels ont été comparés avec des milieux différents qui selon nous, ne correspondent peut-être pas aux réalités de la rivière Manouane. Nous craignons également que les conséquences de la variation des paramètres hydrologiques puissent être plus grandes que prévues et que le potentiel halieutique du tronçon de rivière qui sillonne la pourvoirie puisse être affecté.

À la pourvoirie Lac Duhamel inc., la qualité de l'expérience de pêche est assurée par l'excellence du rendement que fournissent les milieux aquatiques et par les différents attributs du paysage qui font également la renommée de l'entreprise. À travers toutes ses démarches et ses mesures d'atténuation visant un après-détournement sans répercussions, Hydro-Québec devra impérativement considérer la destinée de la pourvoirie située en aval de la zone d'intervention projetée.

Préoccupations en regard du projet

Outre l'ensemble du projet qui génère certaines inquiétudes, nous sommes particulièrement préoccupés par les éléments suivants qui pourraient altérer le succès de pêche de la pourvoirie si ce projet devait se réaliser:

- 1- Comme chez plusieurs salmonidés, la ouananiche est une espèce extrêmement sélective quant aux substrats de reproduction et aux habitats d'élevage. La population de la rivière Manouane est fragile et le prélèvement qui y est fait par les pêcheurs sportifs est probablement à son apogée. C'est donc dire que la moindre perturbation du milieu pourrait affecter le potentiel du secteur qui jusqu'à maintenant, a été tout juste suffisant. Les différentes frayères localisées sur la rivière sont bien connues du promoteur mais également de la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ). Hydro-Québec souligne bien qu'une importante réduction de débit surviendrait dans le secteur de la frayère située au km 62.5, un habitat dont la superficie est évaluée à 53 760m², probablement l'un des meilleurs sites de frai de la ouananiche qui fréquente le lac Duhamel. Le promoteur prévoit que le lac Duhamel gardera le même niveau grâce aux ouvrages prévus à l'exutoire du lac. Cependant, Hydro-Québec prévoit que le niveau d'eau commencerait à baisser à partir du repère kilométrique 61.5, ce qui signifie que la fameuse frayère du kilomètre 62.5 serait affectée. Notons que ces changements pourraient modifier

l'effet du rayonnement solaire sur le substrat de la frayère, affectant par le fait même la température de l'eau et du substrat, ce qui modifie l'excellence de l'habitat pour le frai.

Hydro-Québec prévoit certaines mesures d'atténuation comme la relocalisation des superficies de frai perdues et l'aménagement de bassins d'incubation à courant ascendant ; le promoteur est sûrement conscient des perturbations encourues et du faible taux de survie des alevins dispersés par des bassins à déversoir automatique, ce pourquoi nous assumons que le promoteur saura assurer efficacement le suivi des mesures de reproduction artificielles projetées. De plus, les études sur l'écologie de la ouananiche nous ont permis de réaliser combien la compétition intra-spécifique est grande dans les aires d'alevinage et de taconnage. Nous sommes convaincus que la société d'état est consciente que la dispersion des alevins dans les habitats d'élevage devra se faire minutieusement et que les structures d'incubation devront être remplacées ou réparées, notamment lors de l'affaissement des puits d'aménée, un problème bien connu.

Hydro-Québec a spécifié que l'apport de matière en suspension (MES) sera faible et que les effets s'estomperont au cours des années subséquentes. Advenant le cas où les ouvrages créés en amont occasionneraient un apport de sédiments beaucoup plus élevé que prévu, le promoteur a certainement prévu une alternative qui permettrait de récupérer les cohortes de ouananiches perdues pendant la période de ré-évaluation de la situation. Il est évalué que le débit minimal écologique de $3\text{m}^3/\text{seconde}$ réussira à déloger les sédiments qui pourraient colmater les frayères ; nous croyons qu'un suivi adéquat par Hydro-Québec sera suffisant pour éviter tout problème à ce niveau. Même dans le cas où le taux de MES observé serait acceptable, le promoteur croit-il vraiment, à long terme, pouvoir conserver un substrat propre? N'oublions pas que les rives de la rivière situées en amont de la pourvoirie sont relativement friables et elles seront mises à rude épreuve lorsque le promoteur fermera la vanne du couloir de dérivation pour rediriger les eaux de crues vers la rivière Manouane.

Au lendemain de la concrétisation de ce projet de dérivation, le régime hydrique du cours d'eau sera évidemment modifié, entraînant avec lui la modification du régime thermique. Nous assumons que le promoteur a envisagé que la variation de la température pourrait modifier les périodes de montaison de la ouananiche et d'incubation des œufs. Rappelons que les tacons ont des besoins alimentaires précis qui doivent être synchronisés avec les différentes phases de développement des insectes dont ils se nourrissent. Nous comptons donc sur un suivi efficace des communautés aquatiques pour vérifier l'efficacité du nouvel habitat créé.

- 2- Le promoteur semble insister sur les avantages de l'amélioration des conditions pour le doré jaune suite à la réalisation des ouvrages et à la modification de l'habitat. Notons que le doré jaune est une espèce dont la répartition est extrêmement large, donc très accessible et qui n'est pas directement à la source du succès de l'entreprise. Hydro-Québec mentionne que l'habitat aquatique disponible actuellement sur le territoire de la pourvoirie n'est pas nécessairement adéquat pour le doré et que les conséquences des ouvrages seront bénéfiques pour l'écologie de cette espèce. Cependant, la clientèle de la pourvoirie Lac Duhamel revient d'une année à l'autre en espérant pouvoir s'offrir un produit exclusif : la ouananiche.

Nous espérons qu'une montée soudaine de la turbidité n'affectera pas le taux de survie des larves et alevins de ouananiche, des poissons dépourvus de toute capacité natatoire. Grâce à ses facultés oculaires, le doré serait avantagé dans de telles conditions et saurait certainement tirer profit de la situation au détriment de la ouananiche. Hydro-Québec prévoit que l'encaissement des tributaires situés entre les km 70 et 83 fera augmenter la turbidité de la rivière pendant quelques années et que le tout rentrera dans l'ordre par la suite. Le promoteur ajoute qu'un apport de sédiments sera *à prévoir* puisque même la modélisation utilisée habituellement n'a pas été possible dans ce secteur, ce qui laisse présager des possibilités d'erreur.

- 3- Entre les repères kilométriques 63 et 66 de la rivière Manouane, on retrouve un secteur de pêche à gué qui a toujours été exploité par les clients de la pourvoirie pour la qualité de la pêche mais également pour la beauté du secteur. Si jamais le projet de dérivation se concrétise, Hydro-Québec mentionne que l'épaisseur de la lame d'eau qui s'abat des chutes diminuera sans restreindre la beauté du milieu et sans affecter la qualité des fosses. La modification du débit de la rivière de plus de 40% dans ce secteur ne risque-t-elle pas de réduire le potentiel d'oxygénation de l'eau des fosses situées en aval des chutes? La baisse du niveau d'eau fera diminuer le volume d'eau contenu dans ces fosses et pourra éventuellement causer un déséquilibre spatial et physico-chimique, c'est-à-dire une augmentation de la compétition intra et inter-spécifique chez les différentes communautés ichtyennes.

Requêtes et recommandations

À la lumière de ces constatations, nous réalisons que le projet d'Hydro-Québec est justifiable sur le plan économique mais l'hydrogéologie du secteur est déroutante et nous espérons que ce facteur a été pris en considération. Nous comprenons que différents ministères sont impliqués dans le processus décisionnel afin d'autoriser la réalisation de ce projet mais nous tenons tout de même à faire connaître nos recommandations. Rappelons ici qu'il y va de la survie d'un habitat où le promoteur entend réduire le débit actuel de 78% au site de dérivation et de 40% à la hauteur du lac Duhamel. Une telle dérivation risque de provoquer un changement énorme dans l'écologie du milieu. Advenant l'acceptation de ce projet, la pourvoirie Lac Duhamel tient à faire les recommandations suivantes, dans l'unique but de préserver le capital faunique qui est associé à l'entreprise.

Recommandation 1- L'éperlan arc-en-ciel est déjà présent dans le réseau hydrographique de la Manouane. Nous souhaiterions que l'absence de cette espèce dans le secteur de la pourvoirie soit mieux documentée afin que l'introduction éventuelle de cette espèce soit et demeure un succès.

Recommandation 2- Hydro-Québec, en partenariat avec les autorités compétentes, devrait tirer profit de la situation et utiliser ce projet comme une étude pilote qui fournirait de précieux renseignements pour des projets similaires ultérieurs. Nous pensons entre autres que :

- Différents travaux d'échantillonnage classiques (plancton, benthos, turbidité, température, pH, conductivité) devront être effectués régulièrement le long de la rivière Manouane entre les repères kilométriques 45 à 90 afin que les conséquences de la dérivation soient connues avec une grande précision et signalées aux autorités. Étant donné l'ampleur de la perturbation, nous croyons qu'un suivi de huit ans (au lieu de cinq) sera nécessaire afin de vérifier l'effet du projet sur les communautés ichtyennes.
- Les différentes espèces d'intérêt devront être l'objet d'un étroit suivi et les sites de reproduction devront être minutieusement vérifiés afin que l'apport de sédiments et de MES ne cause leur perte par colmatage.
- Il serait préférable que le promoteur confie le suivi ichtyologique et les travaux d'inventaire à un organisme neutre et bien au fait des réalités locales qui posséderait l'expertise nécessaire à l'analyse des dossiers touchant la ouananiche et l'éperlan arc-en-ciel.
- Les mesures d'atténuation devront être maximisées pour compenser les pertes encourues qui pourraient avoir été sous-estimées.
- La pourvoirie Lac Duhamel pourra être considérée comme un partenaire puisqu'elle pourra fournir un large éventail de données reliées à la pêche faite par sa clientèle.

Recommandation 3- Nous croyons que le promoteur devra profiter de la période des travaux pour que le niveau du lac Duhamel soit ramené à son niveau original. En effet, il semble que les opérations qui eurent lieu vers 1950 aient abaissé le niveau du lac qui était jadis, un peu plus élevé qu'aujourd'hui. Cette hausse saurait fort probablement améliorer les conditions de reproduction de la ouananiche tout en améliorant les nombreux problèmes de navigation dont souffre l'entreprise.

Recommandation 4- Le processus de stratification thermique du lac Duhamel devra être vérifié régulièrement afin que l'épilimnion et l'hypolimnion se distinguent à des dates et profondeurs comparables à celles observables aujourd'hui.

Recommandation 5- Le rendement (sous tous ses aspects) de la pourvoirie ne devra jamais être inférieur à ce qu'il est aujourd'hui. Autrement, Hydro-Québec devra restaurer le milieu afin que la pourvoirie Lac Duhamel demeure une entreprise viable offrant une qualité de pêche constante.

Recommandation 6- Nous ne possédons aucune compétence en matière de production d'énergie et nous comprenons que cette requête peut induire des pertes chez le promoteur mais en regard des impacts sur la faune, ne serait-il pas intéressant de hausser le débit réservé? Nous avons pris connaissance des analyses qui justifient un volume d'eau aussi bas que 3m³/seconde mais nous demandons tout de même à ce qu'Hydro Québec s'engage à remédier à la situation si ce débit réservé minimum ne suffisait pas à maintenir en place des paramètres d'habitats fauniques adéquats.

Recommandation 7- Les tributaires et autres milieux aquatiques devenus inaccessibles à cause de la dérivation de la rivière Manouane devront être rendus disponibles. Nous demandons que le promoteur s'engage à maintenir l'accessibilité de ces milieux pour les géniteurs qui utilisent habituellement ces cours d'eau.

Nous espérons ces éléments utiles à l'étude du dossier et nous souhaitons vivement que le succès éventuel de cette délicate intervention soit confirmé par le maintien ou l'amélioration des conditions de pêche sur le lac Duhamel et la rivière Manouane.

Pour rejoindre les individus et organismes qui présentent ce mémoire :

M. Gilles Shooner/M. Michel Trudel
Pourvoirie Lac Duhamel inc.
(Camp de base situé au point 49.97 de latitude nord et 70.89 de longitude ouest)
719 Cherbourg
Sainte-Foy, Québec
G1X 2W2
Téléphone : (418) 652-0552
Courriels : shog@avlog.qc.ca
trum@avlog.qc.ca

Jean-François Dumont, biologiste
Fédération des pourvoyeurs du Québec
5237, boul. Hamel
bureau 270
Québec, Qc
G2E 2H2
téléphone : (418) 877-5191
Sans frais 1-800-567-9009
télécopieur : (418) 877-6638
Internet : www.fpq.com
Courriel : jfdumont@fpq.com